

Date : 22-12-2025

Numéro : 2025-12-22/04

| NOMBRES DE MEMBRES             |             |                                     |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 23                             | 23          | 20                                  |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 11/12/2025             |

## Séance du 22 décembre 2025

**L'an** Deux-mille-vingt-cinq

et le 22 décembre

à dix-huit heures quarante-cinq minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yves QUESADA, maire.

**Présents :** M.M : QUESADA Yves, DELLAC Corinne, GABARROU Thierry, GEYNET Patrick, LEGRAND Yannick, MANSE Jean-Luc, NOYE Michel, SABATIER Cathy, OLIVER Sandrine, REYNES Sophie, ROUX Jérôme, RUIVO Joëlle, TOSCANO Florence

**Procurations :** M. BERTELOOT Georges à M. ROUX Jérôme, Mme GARAND Stéphanie à Mme SABATIER Cathy, Mme MAY Carine à Mme OLIVER Sandrine, Mme OLIVIER Véronique à M. MANSE Jean-Luc, M. PERRIER Jérôme à M. QUESADA Yves, M. TAURELLE Vincent à M. NOYE Michel.

**Absents :** MM. AJASSE Laurent, BERNY Hélène, ROUS Claudie

**Secrétaire de séance :** Mme RUIVO Joëlle

**CONVENTION DE PRET DE MATERIEL AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LUNEL AGGLO – PERIODE 2026-2028**

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Just,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

**Vu** la convention de prêt de matériel conclue entre la commune de Saint-Just et la Communauté d'agglomération Lunel Agglo arrivant à échéance le 31 décembre 2025 ;

**Considérant** l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer ponctuellement de matériels nécessaires à l'organisation de manifestations et d'événements communaux ;

**Considérant** que la Communauté d'agglomération Lunel Agglo propose le renouvellement de cette convention pour la période 2026-2028 ;

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'agglomération Lunel Agglo met à disposition des communes membres, à titre gratuit et sous réserve de disponibilité, différents matériels nécessaires à l'organisation de manifestations, tels que barrières, tribunes, chapiteaux, tables, chaises ou équipements assimilés.

La convention fixe les modalités de réservation, de mise à disposition, d'utilisation et de restitution du matériel, ainsi que les conditions de responsabilité et d'assurance à la charge de la commune utilisatrice. Elle précise également que l'intervention des agents de Lunel Agglo pour le transport, le montage ou le démontage du matériel peut donner lieu à une participation financière de la commune, selon les tarifs en vigueur. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de trois ans, du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2028.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le  
Conseil municipal :**

- **Approuve la convention de prêt de matériel entre la commune de Saint-Just et la Communauté d'agglomération Lunel Agglo pour la période 2026-2028 ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à son exécution.**

**Fait et délibéré en séance,  
Pour extrait conforme,  
Le maire,  
Yves QUESADA,**

